



# Commune mixte de Valbirse

## Arrêté relatif aux frais d'intervention et d'engagement du corps des sapeurs-pompiers

En vertu de l'article 21 du règlement sur les sapeurs-pompiers, le CSP Moron a la possibilité de facturer certaines interventions et le conseil communal les détermine ainsi :

Genres d'interventions		Facturation	Aucune facturation
Incendies	Intervention véritable		X
	Service de piquet		X
	Fausse alarme	X (selon point 4 de cet arrêté)	
	Travaux de déblaiement	X	
Accident et sauvetage routier	Sauvetage de personnes		X
	Sauvetage de véhicule	X	
	Sauvetage de biens	X	
Assistance Technique (Exemple : remplissage de piscine, travaux d'appui pour forces motrices ou autre entreprise, nettoyage après orages, déblaiement, etc...)		X	
Hydrocarbure	Intervention autonome	X	
	Intervention avec engagement du centre de renfort	X (Facturation au centre de renfort)	
Éléments naturels	Intervention véritable		X
	Pompage de cave ou garage		X
	Travaux de déblaiement	X	
Dommage causé par l'eau (Exemple : fuite d'eau, etc... A l'exception des dommages causés par les éléments)		X	
Animaux	Sauvetage d'animaux		X
Service rendu à des tiers Service de circulation ou de parcage lors de manifestations ou service de piquet incendie lors de manifestations		X	X (Aucune facturation pour communes et sociétés locales)
Interventions en tous genres à l'extérieur du secteur de responsabilités du CSP Moron		X	

Les interventions sont facturées selon le tarif suivant :

### 1. Personnel

Par membre du personnel en rapport avec l'intervention	Fr. 60.00/heure
Par membre du personnel mobilisé, mais non affecté à la gestion de l'intervention	Fr. 30.00/heure
Assistance intercommunale	Selon tarification de l'ISP (instruction sur les sapeurs-pompiers AIB)
Assistance aux ambulances (aide au portage) y compris personnel	Fr. 240.00 (forfait)
Intervention sur ascenseurs y compris personnel	Fr. 150.00 (forfait)

### 2. Véhicules et engins

Véhicule de 1ère intervention	Tarif de base	fr. 25.00 (forfait)
	Tarif horaire	fr. 40.00/ heure
	Tarif kilométrique	fr. 1.00/km
Véhicules de transport	Tarif de base	fr. 25.00 (forfait)
	Tarif horaire	fr. 40.00/ heure
	Tarif kilométrique	fr. 1.00/km
Fourgon tonne-pompe	Tarif de base	fr. 100.00 (forfait)
	Tarif horaire	fr. 120.00/ heure
	Tarif kilométrique	fr. 2.00/km
Motopompe	Par engagement	fr. 80.00
Autres appareils comme caméra thermique, ventilateur à surpression, pompe à immersion, aspirateur à eau, génératrice, machine à fumée, appareil d'éclairage	Par engagement	fr. 40.00
Engins de génie et autres	Frais effectifs de location	
Produit liant	Fr. 35.00/sac de 35 l	
Autres	Frais effectifs pour le remplacement	

### 3. Service de sécurité feu (salle de spectacle, manifestations, etc...) et Service de circulation (déviations, parage, manifestations, etc...) hors du périmètre du CSP

Pour tous les hommes de 6h00 à 22h00                      100.00 / heure / pompier  
Pour tous les hommes de 22h00 à 6h00                      125.00 / heure / pompier

### 4. Fausse alarme

Pour les entreprises qui libèrent gracieusement leurs employé(e)s en journée au profit du CSP Moron, par année civile :

Les deux premières sont gratuites  
Pour les suivantes                      fr. 250.00

Pour les autres entreprises, par année civile :

La première est gratuite  
Deuxième fausse alarme              fr. 330.00  
Troisième fausse alarme              fr. 410.00  
Pour les suivantes                      fr. 750.00

La notion de fausse alarme, pour la facturation, s'entend aussitôt que l'alarme a été transmise au CSP Moron.

**5. Autres prestations de services allant au-delà de l'art. 13 de la LPFSP**

Facturation selon les frais effectifs concernant le personnel, les véhicules, les engins et le matériel.

Bévilard, le 8 février 2024

**Au nom du conseil communal**

Le Maire

Jacques-Henri Juter

Le secrétaire

adjoint

Michael Bassin